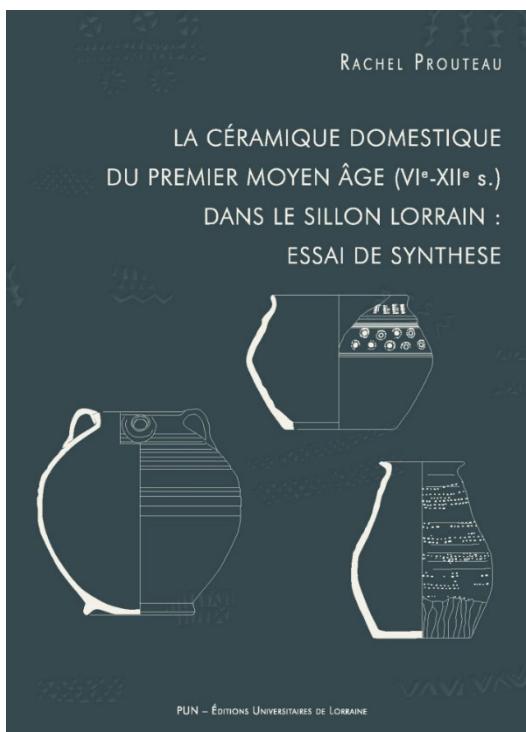


Michel BUR



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de Rachel Prouteau intitulé *La céramique domestique du premier Moyen Age (VIe-XIIe s.) dans le sillon lorrain. Essai de synthèse*, Presses universitaires de Nancy, collection Archéologie-Espaces-Patrimoines, Nancy, 2021, 383 p, 227 ill. Comme l'indique le titre, il s'agit de la synthèse d'une importante documentation déjà bien élaborée, procurée par 58 sites de la vallée de la Moselle entre Nancy et Thionville, mise à la disposition des chercheurs par le même auteur et le même éditeur, quasi sous le même titre (*Corpus de la céramique domestique...*), en 2017. Ce premier travail de Rachel Prouteau, qui exclut la céramique funéraire, comprend donc 58 notices qui prennent en compte la morphologie des objets (de forme ouverte ou fermée) et la technique de fabrication et sont illustrées de centaines de dessins et de photographies.

L'ouvrage ici recensé est divisé en trois parties précédées d'une introduction qui restitue le cadre géographique et historique d'une enquête menée pendant une quarantaine d'années sur le terrain, en ville (Metz) et à la campagne. L'exposé éclaire aussi les méthodes de travail et de datation ainsi que le vocabulaire technique employé. Si trois phases structurent pour la première fois l'évolution de la céramique utilisée au quotidien durant sept siècles dans le sillon lorrain, l'auteur rejette les dénominations empruntées à l'histoire politique du type : « L'époque carolingienne ». C'est le matériel céramique lui-même qui scande les siècles et impose le découpage chronologique.

La première phase correspond aux VIe-VIIe et au début du VIIIe siècle (p. 48-162). Sa production céramique est en rupture totale avec celle de l'époque gallo-romaine. Il s'agit d'écuelles et de jattes à parois évasées, de gobelets et de pots globulaires à fond plat avec ou non des oreilles de préhension, et dont la pâte d'origine locale, qui comprend souvent des inclusions de calcaire coquiller, porte divers décors incisés ou imprimés. De forme ouverte ou fermée, cette céramique rugueuse, sableuse ou fine a un usage culinaire principalement.

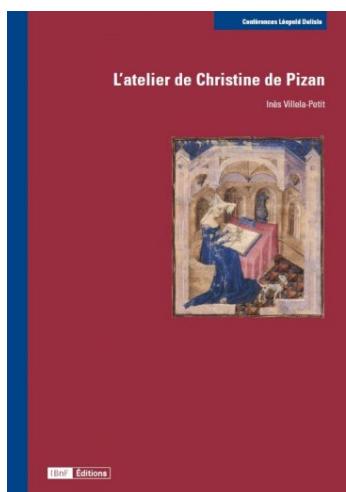
Vient ensuite la seconde phase qui couvre la plus grande partie du VIIIe et tout le IXe siècle (p. 163-230). Les pâtes sont plus variées, les formes anciennes disparaissent, sauf les bols, les écuelles et les jattes, tandis que se multiplient les pots ovoïdes à fond bombé avec anses ou oreilles de préhension et bec verseur. Ces récipients fermés sont pourvus d'encolures de plus en plus resserrées car ils servent à divers usages dont surtout la conservation des boissons et des aliments. Leur décor, plus fréquent, est fait d'ondulations associées ou non à des lignes incisées.

La troisième phase (p. 233-319) est dans la continuité de la précédente. Aux Xe, XIe et XIIe siècle, la morphologie des objets et les techniques de fabrication n'évoluent guère. Les pots fermés restent nombreux tandis que les formes ouvertes se réduisent à des bols tronconiques et à des jattes. Les écuelles aussi se font rares, signe que cette céramique est désormais

concurrencée par une vaisselle tirée d'autres matériaux, essentiellement le bois, comme a pu le constater Michel Colardelle à Charavines (Isère). Une place plus importante est accordée au décor, incisé en lignes ou en ondulations, avec grains de riz ou incisions ovoïdes sur les lèvres. Surtout apparaît la céramique peinte, en Lorraine et hors de la Lorraine, dans des sites dont Rachel Prouteau esquisse une liste, à laquelle il conviendrait de rattacher Vanault-le-Châtel dans la Marne.

Ce qui frappe, à la lecture de ce très bon livre, c'est la modestie des formes et des décors d'objets qui appartiennent tous à la vie quotidienne des catégories populaires du haut Moyen Age, les riches disposant déjà de récipients en métal. Il faudra attendre le XIII^e siècle pour que se produisent des changements significatifs, avec en particulier l'introduction de la céramique vernissée. De la production des VI-XII^e siècles, Rachel Prouteau donne dans cet ouvrage de nombreux exemples remarquablement dessinés et commentés par ses soins.

Yves-Marie Bercé.



VILLELA-PETIT (Inès), *L'atelier de Christine de Pizan*. Paris, BnF Editions, décembre 2020, 142 p., ill. (Conférences Léopold Delisle).

Christine de Pizan s'attachait à multiplier les copies de ses œuvres, se faisant ainsi son propre éditeur. On compte actuellement 54 manuscrits originaux, autographes ou corrigés de sa main, conservés dans treize dépôts dont la Bibliothèque royale de Bruxelles, la Bibliothèque de Chantilly et surtout le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France qui en détient la moitié. Ils proviennent des librairies de princes, Louis d'Orléans, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Jean de Berry et la reine Isabelle de Bavière auxquels Christine de Pizan avait offert ces précieux livres.

Après des éditions des œuvres par Maurice Roy (1896) et par Suzanne Solente (de 1936 à 1966), une biographie due à Christine Autrand (2009) et les travaux de Gilbert Ouy et Christine Reno, Inès Villela-Petit, historienne de l'art, conservateur au Département des monnaies et médailles de la BnF, a dès 2004 consacré ses recherches aux enluminures des livres de Christine. Elle présente ici une analyse matérielle des productions de l'atelier de la poëtesse. Son étude comprend sept chapitres examinant très précisément l'atelier, les matériaux de fabrique des livres, la mise en page, la main, le décor, les images et la reliure.

De 1400 à 1414 se situe la plus grande activité de l'atelier. Christine, qui contribuait personnellement au long travail d'écriture, employait à ses frais au moins deux copistes, dont sans doute son propre fils Jean de Castel. De cet effort de diffusion subsistent ainsi quatre exemplaires originaux des *Faits et bonnes meurs du sage roy Charles V*, quatre aussi du *Corps de police* et cinq de la *Cité des dames*, etc. En ville, Christine devait passer des commandes à une dizaine d'ornemanistes et à peu près autant d'enlumineurs. Ayant composé ses textes en son logis, elle suivait ensuite elle-même sur le marché parisien toutes les étapes et les dépenses de la réalisation d'un livre jusqu'à la cérémonie finale de remise de l'objet à un illustre dédicataire.

Pour ses « livres principaux », c'est à dire ceux destinés à de grands personnages, Christine avait recours aux marchands parcheminiers qui procuraient des bottes de peaux très belles et très onéreuses. Le simple papier servait pour des écrits communs, livres de travail et de comptes, cahiers d'étudiants, registres de greffe ou livrets de recettes de cuisine. Les marchands papetiers parisiens se fournissaient en papiers de chiffon produits par des moulins sis à Saint-Cloud ou à Troyes, ville des grandes foires de Champagne.

Christine elle même maîtrisait l'écriture de chancellerie, celle des notaires et secrétaires rédacteurs des actes royaux. Elle savait aussi varier les styles et se montrait capable de mener à bien tout un livre à elle seule, économisant dans de telles occasions l'embauche de copistes.

La plus lourde dépense était le recours à des ornemanistes ; ils étaient payés par lots ou à la pièce. Plusieurs sont identifiés, comme Pierre Le Portier, libraire et relieur, Robin Quelin, écrivain et faiseur de vignettes, une femme ornemaniste nommée Anestaise. Plus célèbre Pierre Gilbert, clerc, libraire juré de l'Université de 1412 à 1421, fut l'un des décorateurs des *Heures du duc de Berry* ; il tenait boutique et école aux abords de Notre-Dame. Il était demandé à ces artistes et entrepreneurs des décors de couleur dans les espaces que le copiste avait soigneusement laissés en blanc, pieds-de-mouche, lettrines, rubriques, brins de vigne, bordures, baguettes et vignettes.

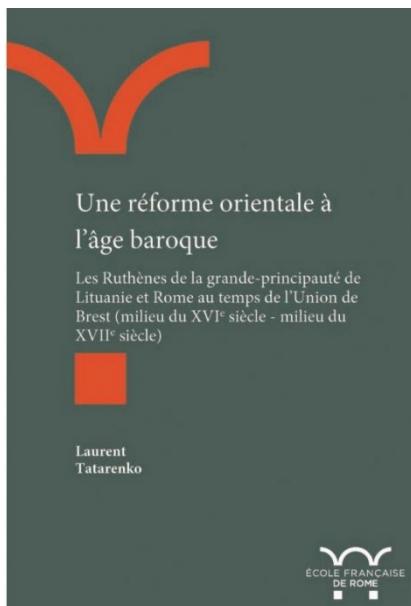
Les images ou « histoires » n'étaient pas conçues comme un complément illustré, mais comme une part signifiante de l'oeuvre. L'auteur avait donné à l'enlumineur des indications. Elles étaient parfois écrites sur la page même pour ensuite être effacées à la pierre ponce. L'une d'elle a subsisté dans une copie de *Mutacion de Fortune* : « Histoire doit estre en cest espace qui le veult faire en livre et dit estre si comme une grant salle comme elle feust paincte et pourtraite autour d'istoires de batailles et de roys et reynes à deux rancs ».

Christine changeait ses projets d'une copie à une autre, elle aimait inventer des personnages abstraits accompagnés d'attributs héraldiques fictifs et d'images astrologiques. Ces figures imaginaires devaient être expliquées au lecteur. Christine devait donc donner dans sa rédaction une glose de l'image qui venait s'ajouter à la glose du texte lui-même, « affin que ceux qui ne sont mie clers pouentes puissent entendre en brief la signification des histoires de ce livre ».

La préparation du volume s'achevait avec le travail du relieur. Il faut noter que le choix des belles couleurs des plats en parchemin ou plutôt en cuirs n'avait pas de rapport avec le contenu. Les plats pouvaient être ferrés de clous, décorés de filets dessinés à la roulette, voire pourvus de fermoirs dont il fallait passer commande à un ferrailleur de laiton. Enfin, la scène de remise solennelle était souvent elle même sujet d'image ; elle était située dans une salle palatiale et répétait les gestes cérémonieux convenus du donateur agenouillé, du dignitaire tendant la main et des courtisans debout à son entour.

L'étude conduite par Inès Villela-Petit de la fabrication des livres originaux de Christine de Pizan apporte à sa fortune historiographique un aspect important et nouveau. Les chercheurs y trouveront une contribution inédite à l'histoire des techniques et du commerce du livre et à la connaissance d'une époque majeure de l'enluminure. Le livre, aussi érudit que plaisant, comporte 53 illustrations en couleur, une bibliographie spécifique et une liste des manuscrits autographes.

Yves-Marie Bercé.



TATARENKO (Laurent), *Une réforme orientale à l'âge baroque. Les Ruthènes de la grande-principauté de Lituanie et Rome au temps de l'Union de Brest (milieu du XVI^e siècle - milieu du XVII^e siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2021, 646 p. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 392).

Le choix d'obédience à Rome de certaines églises orthodoxes de Lituanie et de Pologne en 1595 , donnant naissance au rite uniate, a été diversement commenté par les historiens des nations concernées ; il a ensuite pendant la période soviétique été ignoré comme l'ensemble de l'histoire des religions. Les images habituelles d'une rupture décisive à la fin du XVI^e siècle et de clivages hostiles dans la suite des temps doivent aujourd'hui être nuancées grâce à un retour aux archives. Une partie des sources a été détruite après l'abolition de l'Église

uniate dans l'Empire russe en 1839. D'autres traces historiques doivent être cherchées dans les papiers des tribunaux nobiliaires, les registres des fouages et dans les archives de la chancellerie de la Grande Principauté de Lituanie conservées à Moscou. A Rome, sont disponibles les actes de la Nonciature de Pologne et les archives de certaines congrégations. Des historiens de l'Université de Vilnius et de l'Université catholique de Lublin se sont engagés dans ces enquêtes. C'est dans ce moment historiographique que se situe le livre de Laurent Tatarenko, ancien membre de l'Ecole française de Rome et auteur en 2014 d'une thèse en cotutelle des universités de Lublin et de Paris I, où il a réussi à re-écrire ces événements depuis les années 1570 jusque à cent ans plus tard le retour de la paix à la fin de la guerre polono-moscovite. Les avatars de conservation l'ont conduit à étudier plus particulièrement les paroisses des voïvodies ou gouvernements de Vilnius et de Trakai (aujourd'hui dans la partie sud de la Lituanie).

Les défis apportés par les conversions d'élites au luthéranisme, par la diffusion désormais imprimée des livres d'église et puis dans les plaines méridionales par les menaces guerrières des Ottomans suscitaient dans les évêchés de la métropole orthodoxe de Kiev des projets de réforme des cérémonies et des prédications traditionnelles. Dans ces territoires vastes et faiblement peuplés dépendant alors de l'union du Royaume de Pologne et de la Grande-Principauté de Lituanie les paroisses et le clergé ruthènes (c'est à dire slavophones des territoires actuels d'Ukraine, Biélorussie et Lituanie) étaient très dominés par des patronages laïcs. Des confréries pieuses dans les villes, des évêques inquiets de leur faible autorité venaient à envier le modèle latin des provinces voisines appartenant à la couronne de Pologne. Des synodes épiscopaux tenus dès 1590, par exemple à Lviv et à Luc'k, diocèses situés à l'Ouest de l'actuelle Ukraine , aboutirent à un accord assez général ; ce texte fut scellé à Brest-Litovsk (Biélorussie) en juin 1595 puis ratifié à Rome le 23 décembre. Pour Clément VIII, il s'agissait notamment de détacher les églises de rite grec du ressort du patriarche de Constantinople jugé trop soumis au Sultan et de renforcer la résistance des peuples slaves aux avancées des armées turques. A Rome leur fut dévolue l'église des saints Serge et Bacchus.

La mise en œuvre de cet accord solennel ne put être que lente ; elle supposait en effet la conviction personnelle des divers prélat, la compréhension des simples fidèles, le soutien résolu des rois de Pologne et, à tout le moins, l'absence d'opposition de la part des seigneurs

lituaniens. En fait, une part du clergé n'entendait pas rompre avec Kiev et nombre de puissantes familles de la Grande Principauté tenaient à affirmer leur influence sociale vis à vis de la couronne et des magistrats des villes. Du fait de ces inerties, le roi Ladislas IV dut en 1633 reconnaître le maintien des paroisses et de la hiérarchie orthodoxe. S'établissait ainsi une coexistence constante dans un même lieu de trois sortes de paroisses, polonaises catholiques et ruthènes, uniates ou orthodoxes. Par tolérance et confusion, il arrivait que des testateurs accordassent leurs legs à la fois à des églises uniates et à des églises orthodoxes. Les antagonismes se traduisaient plus par des prédications passionnées que par de rares scènes de violence.

L'expansion uniate passait par le succès de confréries citadines et par la création d'une trentaine de monastères de l'ordre basilien, inspiré du cénotomisme occidental et des missions jésuites. Ces monastères souvent liés au couvent du Saint-Esprit de Vilnius, bénéficiaient de séjours dans des collèges romains et de la sorte servaient de formation à l'élite du clergé uniate. La vie religieuse dans ces immenses territoires de confins répartissait ainsi les confessions de l'âge baroque comme des mosaïques qui changeaient selon les villes, les quartiers et les domaines seigneuriaux.

Cette thèse considérable est pionnière dans l'histoire des confrontations des rites chrétiens, de la confessionnalisation des espaces ruthènes et de la propagation catholique au xvii^e siècle. Elle recèle aussi une leçon sur la fluidité de l'écriture de l'histoire et sur les extraordinaires virtualités des renouvellements des sources d'archives.

Jean GUILAINE



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage « *Les Services Régionaux de l'Archéologie 1991-2021. Trente ans d'une histoire en mouvement* », sous la direction de Xavier Delestre, Editions du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, 2021, 180 p. Nonobstant la fourchette chronologique mentionnée dans le titre, ce livre offre en fait une contribution majeure à l'histoire de l'organisation de l'archéologie du territoire national tout au long du XXe siècle et du XXI e siècle débutant. Pour cela le concepteur a fait appel à un panel d'auteurs, administratifs et/ou chercheurs, qui ont tenté, dans leurs attributions ou spécialités respectives, de convoquer leurs expériences, leurs actions, leurs souvenirs pour essayer de rendre compte de leur vécu en tant que témoignage à l'historiographie de la discipline, voire à proposer des pistes sur des points encore insuffisamment développés. Un constat émerge de cette moisson d'études : l'archéologie de la France a connu, à compter de la deuxième moitié du XXe siècle, d'importants bouleversements dans sa législation, ses structures administratives et de recherche, ses méthodes,

ses opérations. De plus la montée en puissance de l'archéologie préventive, en milieu rural ou urbain, a totalement changé d'échelle le rapport au terrain : les grands décapages ont rendu obsolètes les sondages ou les interventions limitées. C'est précisément toutes ces transformations qu'évoque ce livre à travers le prisme d'institutions relevant du ministère de la Culture : Sous-Direction de l'Archéologie et agents de ses services régionaux essentiellement.

L'ouvrage se décline en trois parties d'inégale longueur. La première – *Les Acteurs* – évoque notamment ce que furent, à la suite de la loi Carcopino (1941), les « Directions d'Antiquités » (1942-1991), qui structureront pendant un demi-siècle la recherche régionale, avec à leur tête des responsables le plus souvent indemnitaires et qui relevaient de deux entités distinctes : la Préhistoire (des origines à – 800), l'Histoire (Protohistoire, Antiquité, Moyen-Âge). La création en 1958 du ministère des Affaires Culturelles, appelé à gérer le patrimoine national, et donc les opérations d'archéologie, entraîna la mise en place d'un Bureau des Fouilles (1964), puis d'une Sous-Direction rattachée à une direction du Patrimoine (1981), laquelle s'entoura d'un Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique (CSRA) pour définir la politique de recherche à mener en France métropolitaine et outre-mer. En 1991, les directions d'antiquités céderont la place à des Services Régionaux de l'Archéologie dotés de conservateurs régionaux de l'archéologie cette fois à plein temps et d'un personnel plus étoffé de fonctionnaires compétents. Par ailleurs la césure préhistoire-histoire disparaissait au profit d'une vision unifiée de la discipline.

Une deuxième partie aborde les problèmes liés à l'organisation de la *Recherche* à partir des nouvelles structures établies en 1991. Si le CSRA, rebaptisé Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA), s'applique à énoncer les axes prioritaires de la recherche, comment les services régionaux sont-ils à même d'en appliquer les directives si leur personnel ne demeure pas près du terrain, de sa pratique, de l'état des connaissances ? La question est devenue d'autant plus cruciale que les agents sont voués à des charges administratives toujours plus contraignantes au détriment de la qualité du contrôle scientifique qu'ils doivent effectuer, ce qui crée en leur sein quelque inquiétude. De son côté, l'Etat tient à ses prérogatives et met en avant un CST (Contrôle Scientifique et Technique) pour bien marquer son droit de surveillance sur le patrimoine national, principe étendu en 2003 à l'archéologie. L'idée certes n'est pas nouvelle : elle remonte à la Monarchie de Juillet lorsque F. Guizot créa le premier poste d'inspecteur des Monuments Historiques pour L. Vitet puis P. Mérimée. Ce rôle régional est donc

régulièrement mis en avant et s'exerce aujourd'hui par un corps d'inspecteurs et de commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA) chargées d'apprecier la pertinence des projets d'archéologie programmée ou préventive.

Mais c'est la troisième partie, intitulée *Protéger, gérer, diffuser*, qui décline plus longuement les transformations survenues dans les structures d'organisation parallèlement à l'inflation des opérations. Ainsi de la nécessité tôt apparue de se doter d'un Inventaire Archéologique National afin de mieux asseoir une politique de préservation et de gestion des sites. L'idée se concrétise en 1964, puis l'apparition de l'informatique favorise la mise en place de systèmes successifs (Sigal, Drakar, Patriarche) tandis qu'aujourd'hui de nouvelles technologies (Lidar, imagerie spatiale, prospections géophysiques) donnent accès à des espaces jusque là inaccessibles : mers et forêts.

C'est sans conteste la crise de croissance de l'archéologie préventive qui a entraîné les plus profonds changements en raison du nombre galopant de ses opérations allant de pair avec la multiplication de grands travaux ayant affecté le sol français. Il en a résulté des problèmes à résoudre d'autant plus complexes qu'ils étaient étroitement connectés au développement après 1980 des réseaux autoroutiers, de la création des voies ferrées à grande vitesse, des remodelages des centres urbains. La préservation ou l'étude des sites heurtait de plein fouet les enjeux politiques et les intérêts économiques entraînant de constants rapports de force avec les aménageurs publics ou privés. Parallèlement la progression numérique des personnels de terrain, dont la gestion fut longtemps confiée à une structure, l'AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales), créée en 1973 et dépendante des services régionaux, créait un corps de « hors-statuts » difficile à gérer. La loi de 2001 sur l'archéologie préventive et la création d'un établissement public de recherche, l'Inrap (Institut National de recherches Archéologiques Préventives), fut la réponse apportée à cette situation cruciale. Mais une nouvelle loi, en 2003, faisait de l'archéologie un bien soumis aux lois de la concurrence, limitant ainsi le principe scientifique de départ.

Tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle et lors des deux dernières décennies, de nouveaux champs, jusque là minorés, voire insoupçonnés, se sont imposés : archéologie du bâti, des mines et de la métallurgie, de la période industrielle, du « passé contemporain » (avec notamment l'archéologie de la Grande Guerre), des littoraux menacés par l'érosion naturelle et la pression anthropique, des milieux humides, etc. À compter de 2016, toute découverte devient désormais propriété de l'Etat. Tout n'est pourtant pas idyllique : en dépit des textes de loi, le pillage des sites archéologiques par les détectoristes se poursuit de façon considérable, alimenté par un trafic sur les réseaux sociaux.

Cet ouvrage livre donc une image fidèle des problèmes, toujours d'actualité, rencontrés par une discipline confrontée à une crise de développement constant mais aussi des solutions, provisoires ou pérennes, proposées pour y remédier. Dans cette quête, on soulignera combien les acteurs de terrain ont souvent été les fers de lance de conquêtes arrachées à un monde politique frileux, voire hostile.